

DA 067 – 21.02

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 2 février 2021

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 439 A – 20.11 « Pour des moulins préservés », adoptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2020 ;

vu les propositions de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 27 octobre 2020 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 23 OUI, 6 NON et 3 abstentions,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 123'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 123'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 123'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2022.

